

ET SI ON PARLAIT DE THURY... **DU PATRIMOINE DE NOTRE VILLAGE**

Intéressons nous aujourd'hui à notre église, placée sous le vocable de Saint Martin. L'édifice serait de la fin du 15^{ème} – début du 16^{ème} siècle. La façade est peu régulière et la porte est en arc surbaissé, orné de moulures. Le clocher est remarquable par ses doubles contreforts et par son escalier enfermé dans une tourelle cylindrique à toit conique. A l'intérieur, vous admirerez le bel autel de marbre, des reliques, des tableaux, des pierres murales et pierres tombales de la famille HERICART de THURY. Voyons également le lutrin en bois daté de 1795 représentant un aigle aux ailes déployées tenant le globe entre ses serres.

Jacques Louis Sébastien HERICART arrive à Thury en 1724 et dans les registres paroissiaux, il signe « HERICART de THURY ». Pendant tout le 19^{ème} siècle, les membres de cette famille seront maire ou conseiller municipal puis, vers 1885, après des revers de fortune, la famille quitte Thury en Valois.

Voyons maintenant la chapelle :

En 1847, un nouvel emplacement du cimetière est décidé. Le Vicomte HERICART de THURY fait alors ériger la chapelle actuelle (vers 1885-1860) par l'architecte Martin GARNAUD, architecte renommé, grand prix de Rome. Les murs sont en belles pierres de taille, le plafond est en bois en forme de bateau renversé (en « carène de bateau »), les chaînes entourant la chapelle sont remarquables. La crypte renfermait 5 caveaux, membres de la famille HERICART, inhumés de 1860 à 1887.

Et puis, 150 ans ont passé !! Vous avez certainement remarqué les grands étais de bois qui soutiennent la façade arrière de la chapelle. Malheureusement, le temps a fait son œuvre. Le conseil municipal a demandé une subvention de 12 995.98 € HT au Conseil Général pour couvrir les travaux nécessaires en urgence sur cette façade. Mais toute la chapelle doit être rénovée !!

J'espère de tout cœur que cette subvention nous sera accordée rapidement. Cependant, j'ai tenu à vous signaler par cet article, en plus de l'importance de ces monuments pour notre patrimoine, les dangers qui les menacent (fuites du toit de l'église, pierres de la façade qui s'effritent et font disparaître les moulures, murs de la chapelle qui s'effondrent etc....).

Les amoureux des « vieilles pierres » ne peuvent être insensibles à ces dégradations dues au temps qui passe. Notre église et notre chapelle ne sont pas classées au patrimoine des monuments historiques et, de ce fait, nous ne pouvons bénéficier de subventions supplémentaires. Mais devons-nous baisser les bras et ne pas se battre pour que notre village conserve son patrimoine culturel. Nous n'avons plus de puits, plus de lavoir et peut-être bientôt, plus de

chapelle...

J'attends vos réactions, vos commentaires, vos idées et suggestions et je souhaite trouver avec vous les solutions les meilleures pour la sauvegarde de ces deux monuments.

Colette KEMPENEERS
Conseillère Municipale